

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/020

Séance du 20 juin 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq  
le 20 juin

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 13 juin 2025

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie  
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte  
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

**OBJET** :

Règlement du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-7 et  
suivants, L2223-1 et suivants, R2213-1-1 et suivants et R2223-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment son article 16-1-1 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 225-17, 225-18-1 et R 610-5 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 511-1 à L  
511-22 et R 511-1 à R 511-13.

Considérant que le maire est en charge de la surveillance du cimetière communal et  
assure la police des funérailles et des cimetières ;

Considérant que la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil dispose de deux cimetières  
nommés « ancien » et « nouveau » cimetière destiné à assurer l'inhumation des  
défunts et le recueillement des familles et des proches ;

Considérant la nécessité d'assurer le respect de l'ordre public et de la décence dans le  
cimetière communal ainsi que le respect des défunts

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification du règlement des  
cimetières proposée par Monsieur le maire, notamment l'article 26 concernant le choix  
des emplacements. Le nouvel arrêté du maire sera affiché aux portes des 2 cimetières  
communaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 juin 2025

Le maire, Aurélien BLANC.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE ST MARCEL BEL ACCUEIL', 'REPUBLIQUE FRANCAISE', and '38 (Isère)'. The signature is written over the stamp and extends to the left.